



CANADA

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

n° 45

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 3 MAI 1973

COUPS DE FEU TIRÉS CONTRE DES HÉLICOPTÈRES DE LA CICS

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Voici le texte d'une déclaration faite le 2 mai par le porte-parole du Ministère:

"Nous avons reçu un rapport de notre délégation à Saïgon concernant le dernier incident au cours duquel un hélicoptère de la CICS a essuyé des coups de feu quelques minutes après son départ pour un vol organisé d'avance et entièrement approuvé, à destination de ce qui était considéré comme un territoire sous la domination du Vietcong. Ce rapport confirme dans leurs grandes lignes les comptes rendus de presse de l'incident qui ont été publiés ce matin, mais il indique clairement que les occupants de l'hélicoptère s'étaient aperçus qu'ils étaient pris pour cible. Il n'y a eu heureusement ni blessures ni décès de membres du personnel de la Commission, Canadiens ou autres.

Cet incident est à notre avis particulièrement sérieux et déplorable et il indique la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité dans laquelle se trouve la Commission de s'acquitter des fonctions prévues dans le Protocole, si toutes les parties à l'Accord ne sont pas prêtes à en observer les dispositions.

Le point d'origine des coups de feu n'a pas encore été déterminé, mais les représentants du Canada qui furent témoins sur les lieux de l'incident sont d'avis qu'ils émanaient du territoire sous contrôle du Vietcong situé du côté nord de la rivière Thach Han, qui forme une frontière. Toutefois, les représentants des autres délégations qui étaient présents semblent être d'avis que le tir peut avoir été déclenché du côté sud de la rivière, à partir du territoire placé sous le contrôle de la République du Vietnam.

Nous nous préoccupons avant tout de la sécurité du personnel canadien et autre de la Commission et, si l'on se place de ce point de vue, il importe peu de quel côté est venu le tir. L'origine des balles ne change rien aux torts subis, blessures ou décès. Si une enquête subséquente confirme que le tir est venu du territoire sous contrôle de la République du Vietnam, cela serait la première fois que des hélicoptères de la CICS aient reçu des balles en provenance de ce territoire, et cela représenterait une grave détérioration de la situation existante. Si toutefois l'enquête confirme que le tir est venu du territoire sous contrôle communiste, de l'autre côté de la rivière, la situation est encore plus grave car tout semblerait alors indiquer que l'on ne peut compter sur les arrangements de vol et de sécurité faits soigneusement à l'avance avec l'approbation et l'accord complet des autorités du Vietcong."

À NOTER: Dans les parties du texte qui précèdent où l'on fait état d'un "hélicoptère" au singulier il faudrait remplacer ce mot par "hélicoptères" au pluriel.